

Vernissage du portrait de l'ex-conseiller d'Etat Jean Studer

Selon une longue tradition, la cérémonie officielle marquant l'accrochage du portrait de l'ex-conseiller d'Etat Jean Studer, ayant dirigé le Département de la justice, de la sécurité et des finances de 2005 à fin juillet 2012, s'est déroulée ce jeudi 6 septembre 2012 au Château de Neuchâtel, en présence de ses anciens collègues du Conseil d'Etat, de sa famille et amis et du peintre neuchâtelois Eric Vial, qui a été choisi par M. Studer pour réaliser son portrait. Ce dernier trône désormais dans la salle des Chevaliers aux côtés de ses prédécesseurs.

Le portrait de l'ex-conseiller d'Etat Jean Studer, qui a dirigé le Département de la justice, de la sécurité et des finances de 2005 à fin juillet 2012, a été dévoilé ce jeudi 6 septembre 2012 dans la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel, à l'occasion d'une traditionnelle cérémonie officielle. Pour réaliser son portrait, qui consiste en une peinture à l'huile, M. Jean Studer a porté son choix sur le peintre neuchâtelois Eric Vial, un ami de longue date de l'ancien conseiller d'Etat.

Depuis ce jour, le Château présente ainsi 26 portraits d'anciens conseillers et conseillères d'Etat, dont 15 ornent les murs de la salle des Chevaliers.

Une longue tradition

La réalisation des portraits des conseillers d'Etat neuchâtelois découle d'une initiative prise en 1957 par M. Jean Convert, artiste peintre. Elle a été instaurée par feu le conseiller d'Etat Pierre-Auguste Leuba et s'inspire de la pratique mise en place depuis le début des années 20 par les recteurs de l'Université, époque depuis laquelle les recteurs sont en effet "portraitsés". Le premier portrait peint a été celui du conseiller d'Etat André Sandoz, qui a siégé au gouvernement de 1953 à 1960.

Depuis leur introduction en 1957 et jusqu'en 2002, les portraits des conseillers d'Etat ne pouvaient être réalisés que sous forme d'huile sur toile, formule qui a été ouverte à la photographie depuis 2002 et qui a permis à Mme Monika Dusong et M. Thierry Béguin d'opter pour ce choix lors de leur départ en 2005, et à M. Roland Debély quatre ans plus tard. Depuis 2009, il est également possible de choisir la réalisation de son portrait au moyen de la peinture acrylique, le recours à cette technique ne posant aucun problème de conservation. La première à en profiter a été Mme Sylvie Perrinjaquet.

Des règles précises

Les conditions réglant la réalisation des portraits des conseillères et conseillers d'Etat sont fixées par voie d'arrêté. L'exécution du portrait doit ainsi être confiée - au choix de la conseillère ou du conseiller d'Etat - à un artiste-peintre ou un photographe d'origine neuchâteloise ou habitant dans le canton depuis au moins cinq ans. Le format du tableau

est fixé et certaines mesures doivent être respectées afin d'assurer à l'ensemble des œuvres une homogénéité. Le portrait photographique peut être réalisé en couleur ou en noir et blanc.

L'œuvre devient ensuite propriété de l'Etat et est exposée, avec les autres portraits récents, dans la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel.

L'artiste en bref

Travaillant et vivant à Neuchâtel, Eric Vial a suivi des études de lettres avant d'enseigner les arts visuels et la philosophie à l'Ecole supérieure Numa-Droz. Il se passionne pour l'expression visuelle depuis son adolescence, mais s'est réellement mis à la peinture il y a environ 25 ans, en autodidacte. Depuis une quinzaine d'années, il ne se consacre qu'à la peinture à l'huile, réalisant uniquement des portraits.

Eric Vial a déjà effectué plusieurs expositions, dont la dernière en date s'est tenue à la Galerie C à Neuchâtel en décembre dernier.

Neuchâtel, le 6 septembre 2012